

Région wallonne

Etude ex-ante pour la mesure
« instruments financiers » pour
la programmation 2014-2020
des fonds structurels

Rapport final

Version validée par le
pouvoir adjudicateur

Octobre 2016

Axe IV : transition vers une
économie bas carbone 2020



Conclusions

La présente étude ex-ante porte sur la mesure ‘instruments financiers’ pour la programmation 2014-2020 des fonds structurels en Région wallonne. Elle complète l'étude ex ante réalisée en 2014 portant sur les axes prioritaires I (Economie 2020) et II (Innovation 2020) du programme opérationnel FEDER 2014-2020 en ajoutant des éléments spécifiques à l'axe IV (Transition vers une Wallonie bas carbone) et la mise en œuvre d'instruments financiers dans le cadre de la mesure 4.2.2 (« Bas-carbone - Capital, crédits et garanties dans les entreprises, les spin-off et les spin-out »).

Dans le cadre de la présente étude, nous avons dans un premier temps mis en évidence que les objectifs poursuivis et les mesures définies dans le cadre de l'axe prioritaire IV s'inscrivent pleinement dans la stratégie européenne en faveur des PME ainsi que dans la stratégie européenne sur le climat et l'énergie. Il est également apparu que les priorités d'investissement assorties aux instruments financiers prévus dans le cadre de la mesure 4.2.2 sont cohérentes avec celles définies dans le cadre de la mise en œuvre des fonds FEDER 2014-2020 visant à favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂.

Environnement de marché et gaps de financement

Cette étude a permis d'identifier, analyser et, lorsque possible, quantifier, les défaillances de marché, les situations d'investissement non optimales et les besoins d'investissement des petites et moyennes entreprises (PME) en Wallonie. L'analyse a ainsi permis d'identifier de manière générale un certain problème d'adéquation entre offre et demande de financement résidant principalement dans les divergences existant entre le profil attendu par les banques et les investisseurs (notamment en termes de prise de risque, de retour sur investissement, de rendement...) et la santé financière et la structure même des entreprises présentes dans le tissu économique wallon (notamment raison de leur niveau de solvabilité et de liquidité). Les difficultés sont par ailleurs plus importantes pour les plus petites entreprises, les entreprises en démarrage et /ou en croissance ainsi que pour les financements de plus long terme. En outre, les résultats de notre analyse ont montré que des gaps de financement³⁷ existent, malgré plusieurs initiatives visant à soutenir les PME en Région wallonne. A noter que ces gaps de financement concernent l'ensemble des PME wallonnes considérées comme « viables » ; ils incluent donc les entreprises visées par l'ensemble des axes prioritaires du PO FEDER 2014-2020, y compris l'axe IV faisant l'objet spécifique du présent rapport.

Au vu de ces résultats, il apparaît que c'est au niveau de facilitation de la rencontre entre l'offre (des banques) et la demande (des PME) de financement que les instruments financiers publics peuvent apporter une valeur ajoutée. Cette facilitation se situe à deux niveaux : dans l'accompagnement au montage de projets et dans la fourniture de sources alternatives de financement (ou de garantie) auprès des PME.

Financement de la transition bas carbone

L'atteinte des objectifs européens en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique, à travers une transition vers une économie bas carbone, constitue un défi majeur pour la Belgique et la Wallonie. Différentes études ont établi qu'une des conditions d'atteinte des objectifs en la matière nécessite des investissements précoces substantiels. Ainsi, un défi majeur pour la transition vers une économie bas carbone consiste en l'allocation des investissements vers les infrastructures et les technologies adéquates. L'enjeu pour les pouvoirs publics wallons réside dès lors dans la définition des politiques et mesures nécessaires pour cibler, orienter et

³⁷ Les produits financiers pour lesquels des gaps de financement ont été identifiés sont les suivants : Microfinance, Prêts à court terme, découverts bancaires et lignes de crédit, Prêts à moyen et long terme, Leasing, Fonds propres.

soutenir les investissements dans les différentes composantes de l'économie bas carbone. A cet égard, notre analyse a permis d'établir que les objectifs et mesures de l'axe prioritaire IV du PO FEDER s'inscrivent clairement dans cette optique de rencontre des principaux défis et enjeux du financement de la transition vers une économie bas carbone.

L'étude a également souligné la nécessité d'intégrer pleinement les PME wallonnes (représentant la grande majorité des entreprises et de l'emploi en Wallonie) dans l'effort d'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les PME ont également un rôle central à jouer en tant que moteurs de l'innovation et qu'acteurs clés dans les secteurs émergents. Toutefois, nous avons mis en exergue le faible niveau actuel d'incitants pour les PME à investir dans la transition bas carbone, particulièrement dans un contexte de faible niveau des prix de l'énergie et où les externalités environnementales ne sont pas reflétées dans leur structure de coûts. A cet égard, le choix des PME comme cible pour les instruments financiers envisagés dans le cadre de l'axe prioritaire IV apparaît comme pleinement pertinent.

Demande de financement « bas carbone »

En ce qui concerne la demande de financement, l'étude a permis d'identifier différents obstacles au financement inhérents aux caractéristiques des projets s'inscrivant dans le cadre de la transition bas carbone. Ces difficultés ont trait à la dépendance de la rentabilité des projets à l'évolution des prix de l'énergie, aux aspects réglementaires et, dans certains cas, au niveau de subsides. De plus, l'important temps de retour sur investissement des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et le profil de risque technologique de certains projets participent également à complexifier le financement de ces projets. Enfin, l'accès limité à l'information sur l'impact environnemental et économique des investissements envisagés (lié notamment à des carences en matière de compétences techniques) a également été identifié comme facteur freinant la demande. Ainsi, l'analyse de la demande de financement des projets bas carbone a permis de souligner l'opportunité d'agir tant en ce qui concerne la stimulation la demande qu'en ce qui concerne la facilitation de l'accès au financement. Ce constat est de nature à justifier l'approche envisagée par Novallia dans l'optique d'une chaîne intégrée depuis, en amont, une démarche de sensibilisation jusque, en aval, le financement de projets d'utilisation durable de l'énergie.

Offre de financement « bas carbone »

L'analyse de l'offre de financement a permis d'identifier les principales composantes du portefeuille de financement des banques en matière d'énergies renouvelables. Celui-ci est principalement composé d'investissements dans les domaines de l'éolien, du solaire, ainsi que dans la cogénération. La maturité des technologies utilisées dans le cadre de production d'énergie à partir de sources renouvelables est ressortie comme un facteur important dans le développement de l'offre de financement de ces investissements. Nous avons également identifié que le portefeuille des banques dans les énergies renouvelables représente un ordre de grandeur allant de 1% à 9% (selon les banques) de l'ensemble de leur portefeuille.

Par ailleurs, l'analyse de l'offre a mis en exergue le faible niveau de maturité du marché de financement des projets d'efficacité énergétique des entreprises et plus singulièrement des PME. Ce type d'investissement présente actuellement un degré d'attractivité relativement faible pour les PME en raison de l'importance de la durée du retour sur investissement, en raison de la dépendance de la rentabilité du projet à des éléments exogènes tels l'évolution des prix de l'énergie, ainsi qu'en raison des difficultés d'obtention de financement inhérentes aux PME. L'étude a ainsi identifié un besoin potentiel de financement non couvert en ce qui concerne les investissements des PME dans l'amélioration de leur performance énergétique. Si des solutions alternatives au financement traditionnel (tel le recours à des tiers investisseurs) existent et semblent opportunes, il existe certainement un champ d'intervention pour les pouvoirs publics dans ce domaine afin de favoriser le financement de la transition énergétique des PME.